

TROPHEE ANDRE MAURIC

Programme

Jeudi 27 juin 2013 9h à 12h / 14h à 18h	Confirmation des inscriptions
Vendredi 28 juin 2013 9h à 12h / 14h à 18h 18h30	Confirmation des inscriptions Apéritif d'accueil
Samedi 29 juin 2013 10h 11h 16h30/17h	Briefing 1er signal d'avertissement, une ou plusieurs courses Mise à disposition du comité de course pour mouillage forain dans une des calanques de l'île du Frioul / Soirée Champagne.
Dimanche 30 juin 2013 10h 11h 18h	Briefing 1er signal d'avertissement, une ou plusieurs courses Proclamation des résultats

Date limite d'inscription : 27 juin 2013

Autorité Organisatrice :

Cette régata est placée sous l'autorité de la Société Nautique de Marseille (SNM) - Pavillon Flottant -
Quai de Rive Neuve - 13007 MARSEILLE – Tél : 04.91.54.32.03 –
Fax : 04.91.33.41.03 – secretariat@lanautique.com

Admissions:

Yachts de caractères jaugé I.O.R. construits avant 1982
Yachts de caractère
Yachts d'Époque et Classique jaugés CIM.
Yachts Esprit de tradition jaugés IRC
Yachts de Classes Métriques

Frais d'inscription

120 Euros	7 à 9 mètres
150 Euros	9.10 mètres à 12 mètres
180 Euros	12.10 mètres et plus

Licences

Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être en possession de la licence FFV visée par un médecin et la présenter à l'accueil lors de la confirmation d'inscription du bateau.

Règles applicables

La régata sera régie ainsi que définie par les règles de course à la Voile (RCV)

Publicité

L'épreuve est classée en catégorie « C »

Sécurité

VHF OBLIGATOIRE

Instruction de Course

Les instructions de course seront à la disposition des concurrents auprès du secrétariat du Comité de Course situé au Pavillon Flottant de la SNM. Elles ne seront remises qu'après confirmation des inscriptions.

- Paiement des frais d'inscriptions
- listes des équipiers
- présentation des licences
- signature des décharges
- présentation de la carte d'autorisation de port de publicité 2013 pour les yachts sponsorisés.

Amarrage des yachts

Les yachts seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nautique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper, à partir du 27 juin et jusqu'au 2 juillet 2013